



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Tanguy LE BOURSICAUD
Tél : 02 40 14 23 31
Mail : tanguy.leboursicaud@culture.gouv.fr

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
Service SHA/Unite DS
Rue Mac Donald - Cité Administrative
BP 23009
53063 LAVAL CEDEX 09

Références : PC0531162500002-1

À l'attention de Mme RICHARD Céline,

Nantes, le 29/01/2026

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LE HORPS (MAYENNE), 2026 - Le Bois Richard - ZH 126, 92,106
PC0531162500002
Votre courrier du 7 janvier 2026
Livre V du Code du patrimoine
Email : celine.richard@mayenne.gouv.fr ; ddt-sah-ds@mayenne.gouv.fr

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 janvier 2026.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Tanguy LE BOURSICAUD
Tél : 02 40 14 23 31
Mail : tanguy.leboursicaud@culture.gouv.fr

**Direction régionale
des affaires culturelles**

LE HORPS - BOIS RICHARD PV
53 Allée Pierre Ziller
06560 VALBONNE

Références : PC0531162500002-2

À l'attention de M. DEBONNE Mathieu,

Nantes, le 29/01/2026

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LE HORPS (MAYENNE), 2026 - Le Bois Richard - ZH 126, 92, 106
PC0531162500002
Livre V du Code du patrimoine
Email : pole.autorisations@tse.energy

Madame, Monsieur,

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 janvier 2026.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU